

Le Maire expose à l'assemblée que l'expansion rapide de la Ville de LUDRES est concrétisée actuellement par une arrivée massive de population à LUDRES SUD. La partie consistant en pavillons individuels voit, en moyenne, l'arrivée de deux familles par semaine.

La partie collective (HLM Pléïades) apportera 246 familles nouvelles dans les mois à venir.

Le recensement général de la population de Mars 1975, a dénombré 1 582 habitants. Le recensement partiel qui sera effectué en Octobre 1976, portera cette population effective à environ 2 300 habitants et en fictif dans une fourchette de 3 000 à 3 500 habitants.

Parallèlement, les services administratifs communaux doivent suivre cette évolution.

Pour les services :

- Cabinet : Secrétariat, Courrier, Archives
- Services Généraux : Accueil, standard
- Service juridique : Contentieux, Paie, Personnel
Foncier
Enseignement
Immobilier
Assurances
- Finances : Comptabilité, Budget

sont assurés par : - 1 secrétaire général de Mairie } à temps complet
- 2 commis }
- 1 sténo dactylo à mi-temps.

Compte-tenu des congés annuels et diverses autres absences pour causes diverses (maternité-maladie), il est incontestable que le personnel actuel fait face, dans des conditions difficiles, aux exigences du moment, mais il faut prévoir dès maintenant, une organisation plus structurée car de nouveaux services, rattachés à la gestion communale, fonctionnent ou vont fonctionner,

- Régie de Télédistribution
- Cantine scolaire
- Foyer pour personnes âgées (50 logements)
- Centre médico social
- etc ...

Le Maire propose la création d'un emploi de rédacteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- il est ajouté au tableau des effectifs, Personnel titulaire :
Rédacteur 1

Toutefois, dans l'avenir immédiat, cet emploi pourra être tenu par un agent recruté à titre contractuel (auxiliaire) à condition qu'il soit titulaire d'une licence en droit.

Cette décision prendra effet au 1er Octobre 1976.